



RÈGLEMENT DU PRIX TANGENTE DES LYCÉES

Préambule

L'association Littéramath organise le prix Tangente des lycées avec le soutien du magazine Tangente.

L'organisation est placée sous la direction du groupe Littéramath, de l'APMEP, et de la rédaction du magazine Tangente.

Article 1 : Choix des lycées

Chaque lycée candidat devra s'engager à trouver au moins dix élèves qui s'engagent à lire les cinq livres en compétition et à émettre un avis sur chacun d'entre eux.

Les lycées désirant participer doivent se faire connaître avant le 30 novembre de l'année scolaire en cours. Pour ce faire, il suffit de prendre contact avec les organisateurs via l'adresse mail dédiée ([@](mailto:prix_tangente_des_lyceens))yahoo.com) en indiquant les coordonnées complètes de l'établissement, celles de l'enseignant ou de l'enseignante en charge du projet au sein de l'établissement, et éventuellement celles d'un ou d'une suppléante.

Les lycées souhaitant participer devront s'engager à acquérir les livres nécessaires à l'opération.

Les éditeurs offrent chaque année un certain nombre de livres. Le nombre de lycées qui recevront gracieusement les livres offerts par les éditeurs est en principe fixé à dix par année. Les frais de port de ces livres offerts sont à la charge des lycées.

Article 2 : Choix des livres

Une liste de cinq ouvrages, dans la mesure du possible issus d'éditeurs différents ; sera établie par le groupe Littéramath de l'APMEP et la rédaction du magazine Tangente parmi des livres culturels autour des mathématiques accessibles aux lycéennes et lycéens et disponibles en librairie.

Un exemplaire de chacun des ouvrages sera fourni gratuitement par les éditeurs aux lycées choisis parmi les nouveaux inscrits et alimentera par la suite le fonds du CDI de l'établissement. Au cas où un éditeur refuserait de fournir les exemplaires aux lycées désignés, le livre sera retiré de la sélection et remplacé par un livre pris sur la liste complémentaire.

Article 3 : Choix des élèves dans chaque lycée

Dix élèves au moins devront prendre part à l'opération dans chaque lycée. Ils s'engagent à lire durant l'année scolaire les livres sélectionnés.

Article 4 : Déroulement et classement

Dans chaque lycée, chaque élève aura lu les 5 livres proposés dans la sélection. Les modalités d'organisation (transmission des livres, activités annexes...) sont du ressort des enseignantes et enseignants responsables.

Une délibération finale de tous les élèves permettra de classer les livres concernés de 1 (le premier) à 5 (le dernier) selon un algorithme mis au point par les élèves de chaque lycée avec l'aide de leurs enseignantes et enseignants. Le classement sera transmis à l'équipe organisatrice du prix Tangente des lycées au plus tard à la fin du mois d'avril.

L'ensemble des résultats ainsi transmis permettra de désigner le prix Tangente des lycées. Le titre de l'ouvrage lauréat sera alors transmis aux établissements scolaires et aux éditeurs participants et cette annonce fera l'objet d'une communication lors du salon Culture et jeux mathématiques en fin d'année scolaire et dans les pages du magazine Tangente.